

ORDRES DE RENVOI

VENDREDI 16 février 1951.

IL EST RÉSOLU,—Que les députés suivants composent le Comité permanent des comptes publics:

Messieurs:

Anderson,	Diefenbaker,	Maltais,
Ashbourne,	Drew,	Maybank,
Balcer,	Fleming,	Nowlan,
Beaudry,	Fournier (<i>Maisonneuve-</i>	Picard,
Benidickson,	<i>Rosemont</i>),	Pinard,
Beyerstein,	Fraser,	Richard (<i>Gloucester</i>),
Blue,	Fulford,	Richard (<i>Ottawa-Est</i>),
Boisvert,	Fulton,	Riley,
Boivin,	Gauthier (<i>Portneuf</i>),	Robinson,
Brisson,	Helme,	Sinclair,
Browne (<i>St-Jean-</i>	Homuth,	Stewart (<i>Winnipeg-</i>
<i>Ouest</i>),	Johnston,	<i>Nord</i>),
Cauchon	Kirk (<i>Antigonish-</i>	Thatcher,
Cavers,	<i>Guysborough</i>),	Warren,
Cleaver,	Kirk (<i>Digby-Yarmouth</i>),	Welbourn,
Cloutier,	Larson,	White (<i>Hastings-</i>
Croll,	Macdonnell (<i>Green-</i>	<i>Peterborough</i>),
Cruickshank,	<i>wood</i>),	Winkler,
Denis,	Major,	Wright—50.

(Quorum: 15)

IL EST ORDONNÉ,—Que le Comité permanent des comptes publics soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et questions qui lui seront renvoyées par la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses observations et opinions, à assigner des témoins et à ordonner la production de dossiers et documents.

LUNDI 19 février 1951

IL EST ORDONNÉ,—Que les Comptes publics du Canada et le rapport de l'auditeur général pour l'année financière terminée le 31 mars 1950, déposés à la Chambre le mercredi 31 janvier 1951, soient renvoyés audit Comité.

JEUDI 1^{er} mars 1951

IL EST ORDONNÉ,—Que ledit Comité soit autorisé à se réunir pendant les séances de la Chambre.

Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 64 du Règlement.